



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



ENCADREMENT DE LA PROFESSION

**SURVEILLANCE
GÉNÉRALE DE
L'EXERCICE DE LA
PROFESSION**

infirmière auxiliaire

2024 / 2025

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession infirmière auxiliaire au Québec¹ 2024-2025



Le **Code des professions** prévoit divers mécanismes applicables à tous les ordres professionnels. Il impose notamment l'instauration d'un Comité d'inspection professionnelle (CIP), qui a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par ses membres et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus aux articles 109 à 115.

À cette fin, le Conseil d'administration d'un ordre professionnel doit déterminer par règlement la composition, le nombre de membres et la procédure du comité.

Le mandat de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec est d'assurer la protection du public. Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en œuvre par la Direction Encadrement de la profession (DEP), notamment :

- L'inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre lorsque des faits mettant en cause ses compétences le justifient.

- La surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel de ses membres par des visites en établissement de santé.
- La surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel de ses membres par des inspections individuelles à distance.
- La gestion des risques pour les demandes de retour à la profession.
- L'analyse du maintien des compétences pour les membres ayant exercé moins de 400 heures au cours d'une période de 4 ans, en conformité avec le **Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires**.
- L'application du **Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires**.



¹ Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

Objectifs du programme de visite de surveillance 2024–2025



Aspects fondamentaux

Promouvoir certains aspects fondamentaux de l'exercice de la profession, tel que la compétence, le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité professionnelle.



Prévention des risques

Prévenir les risques qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population.



Normes reconnues

Inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession (*Profil des compétences, Code de déontologie et Code des professions*).



Développement et autonomie

Promouvoir le développement professionnel et l'autonomie professionnelle des infirmières auxiliaires.



Constats et recherches

Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession des infirmières auxiliaires et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Conseil d'administration lorsque requis.

Afin d'atteindre ces objectifs, le CIP nomme des membres de diverses régions du Québec, qui agissent à titre d'inspecteurs sous son autorité. Leur mandat, d'une durée de deux ans, est renouvelable.

Sélection des membres 2024-2025

Le CIP a sélectionné les membres qui seront visités dans des milieux cliniques par les inspecteurs de la DEP, ainsi que les membres qui seront inspectés à l'aide du questionnaire d'inspection individuelle à distance (QID). Plusieurs facteurs de risques ont permis d'élaborer ce programme approuvé par le Conseil d'administration.

Afin d'intégrer la gestion du risque en inspection professionnelle, la DEP et le CIP ont déterminé, à l'aide de facteurs de risque, les profils des membres dont la pratique pourrait comporter un risque pour la protection du public. Ils peuvent être liés à des milieux d'exercice professionnel, à des types d'emplois ou à certains aspects de l'historique du dossier du membre.

Ces facteurs ont été identifiés comme tels au fil du temps parce que souvent associés à des lacunes observées dans le cadre de visites de surveillance générale de l'exercice de la profession (VSG) ou ayant fait l'objet de signalements à l'Ordre.

Par ailleurs, la DEP assure une vigie constante des situations mettant en cause la qualité de l'exercice de l'infirmière auxiliaire, notamment par le suivi de différents rapports, tels ceux des coroners, du Protecteur du citoyen et des Commissaires aux plaintes des établissements. La DEP exerce également une veille médiatique des événements touchant la profession. De ce fait, le Conseil d'administration reconnaît que le CIP puisse procéder à une VSG des membres dans un établissement qui ne figure pas dans le programme 2024-2025, tel qu'approuvé, lorsqu'il est informé que la qualité de l'exercice professionnelle des membres exerçant dans un établissement présente un plus grand risque sur le plan de la protection du public. Une reddition de compte de ces visites sera faite au Conseil d'administration.



Questionnaire d'inspection individuelle à distance

Pour la 3^{ème} année d'application du processus d'inspection individuelle à distance à l'aide du QID, **250 membres se soumettront à cette méthode** d'inspection au cours de l'année 2024-2025. Parmi eux, :

- **25 membres** seront sélectionnés de façon aléatoire dans les régions pour lesquelles aucune visite de surveillance générale n'est prévue au cours de la prochaine année,
- **100 membres** seront ciblés de façon aléatoire parmi ceux à l'emploi de centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux,
- **100 membres** seront sélectionnés parmi ceux qui travaillent à titre de main-d'œuvre indépendante (MOI) ou à titre de travailleur autonome,
- **25 membres** seront choisis parmi ceux exerçant en centre de détention.

Visites de surveillance générale des membres en établissement

Au cours de l'année 2024-2025, le CIP propose d'effectuer des visites de surveillance générale de l'exercice professionnel (VSG) des membres exerçant dans 57 établissements. Nous estimons à 425 le nombre d'infirmières auxiliaires qui feront l'objet d'une VSG.

Parmi ces 57 établissements, 12 sont sélectionnés pour répondre à des signalements ou à des événements inhabituels et problématiques, liés à la qualité des soins, qui ont été transmis ou observés entre 2022 et 2023.

Afin de s'assurer de la qualité des soins prodigués à la clientèle vulnérable de milieux où l'encadrement et le soutien sont parfois insuffisants ou inexistant, 1 CHSLD privé non conventionné, 22 résidences privées pour aînés (RPA), 6 congrégations religieuses et 10 maisons de soins palliatifs font partie du programme de surveillance générale 2024 -2025, ce qui représente 68 % des visites.

D'autre part, grâce à la reprise des VSG dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, 3 installations de 2 centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux seront visitées par les inspecteurs de la DEP.

Le CIP a également ciblé les cliniques et les groupes de médecine de famille (GMF), un secteur émergent pour la profession d'infirmière auxiliaire au cours des dernières années. Ainsi, 15 cliniques font partie du programme 2024-2025.

Améliorer la qualité de l'exercice de la profession



Les démarches de surveillance générale de l'exercice professionnel retenues prévoient des VSG effectuées par les inspecteurs dans les milieux cliniques, ainsi que la complétion de QID par les membres. Bien qu'il s'agisse d'un processus d'évaluation menant à porter un jugement sur les compétences, par ces démarches, la DEP et le CIP préconisent une approche pédagogique auprès des membres afin de :

- Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession, soit : la rigueur, l'excellence, l'humanité, le respect et l'intégrité;
- Amener les infirmières auxiliaires à réfléchir à leur pratique professionnelle;
- Les sensibiliser à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, la personne et la profession;
- Les inciter à se conformer aux normes reconnues pour l'exercice de la profession;
- Les soutenir dans l'exercice de leur profession;
- Promouvoir leur développement professionnel.

Il est à souligner que, tant la VSG que le QID visent la responsabilisation des infirmières auxiliaires face à l'amélioration de la qualité de leur exercice professionnel et sont basés sur un principe de rétroaction avec une approche toujours axée sur la pédagogie, qui priorise l'information communiquée aux membres et qui leur permet d'améliorer la qualité de leur pratique.

Ces méthodes d'inspection professionnelle permettent à l'inspecteur et au membre d'échanger directement ensemble. Cette rencontre est un moment privilégié pour le membre de poser des questions concernant l'exercice de la profession, de même qu'un moyen efficace pour l'inspecteur de recueillir de l'information et de vérifier que le membre a bien compris les éléments à améliorer dans sa pratique professionnelle.

Résumé du programme de surveillance générale 2024–2025

RÉGIONS (15)	ÉTABLISSEMENTS (57)	INSTALLATIONS (58)	QID (250)
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2	2	6
BAS-SAINT-LAURENT	-	-	15
CAPITALE-NATIONALE	7	8	30
CHAUDIÈRE-APPALACHES	3	3	6
CÔTE-NORD	2	2	6
ESTRIE	5	5	15
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	-	-	10
LANAUDIÈRE	4	4	15
LAURENTIDES	4	4	15
LAVAL	5	5	15
MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC	4	4	25
MONTÉRÉGIE	8	8	30
MONTRÉAL	9	9	50
OUTAOUAIS	3	3	6
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	1	1	6

La sélection des membres est faite en fonction des facteurs de risques cités précédemment. Le nombre de membres visés par QID et inscrit dans ce tableau est à titre indicatif uniquement. Le nombre réel sera mentionné dans le rapport annuel du CIP.

Répartition des établissements/installations par région

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Clinique Infirmière Nord-Ouest

CAPITALE-NATIONALE

CIUSSS de La Capitale-Nationale

- CLSC La Source Nord
- CLSC La Source Sud

Sœurs du Bon-Pasteur

Manoir St-Amand

Résidence Cardinal-Vachon

Clinique de chirurgie plastique
et esthétique de la Grande Allée

Jazz Sainte-Foy

CHSLD Wendake

ESTRIE

Les Résidences Soleil – Manoir
Sherbrooke

Résidence Le Monastère

Petites Sœurs de la Sainte-Famille

Centre de chirurgie esthétique
Sherbrooke

Résidence Memphrémagog

LANAUDIÈRE

La Maison Adhémar Dion

Résidence Marie-Clothilde

Clinique et centre de chirurgie
podiatrique

Les résidences le Jour et la Nuit

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Maison de soins palliatifs du Littoral

Maison Louise-Élisabeth

Résidence Saint-Antoine

LAURENTIDES

Pallia-vie

Sunrise de Fontainebleau

Résidence L'Artisan

Clinique Médicale Blainville

CÔTE-NORD

La Vallée des Roseaux

Château Baie-Comeau

LAVAL
La Maison de la Sérénité
Missionnaires de l'Immaculée-Conception
Clinique Duval
Les Résidences Soleil – Manoir Laval
Clinique Flo Md
Clinique Médicentre Chomedey

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC
Chartwell Jardins Laviolette
Maison Aline-Chrétien
Résidence La Liberté
Résidence Christ-Roi

MONTÉRÉGIE
Maison Jésus-Marie
Sœurs de la Présentation de Marie
Clinique DIX30
Résidence Notre-Dame-de-Richelieu
Résidence Les Jardins de Ramezay
Le Clair Matin
Résidence Les Jardins de Montarville
Domaine Des Cascades

MONTREAL
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal • CLSC de Mercier-Est
Carrefour Providence
Centre De Chirurgie Plastique Et Esthétique
Clinique podiatrique S. Therrien
Clinique Médicale Angus
Clinique Médicale Union Md
Résidence Le Cambridge
Podiart – Clinique podiatrique de Montréal
Résidence Cité-Rive

OUTAOUAIS
Maison Mathieu Froment-Savoie
Clinique Médigo
Pied Outaouais

SAGUENAY LAC-ST-JEAN
Le Havre du Lac St-Jean